

Concours internes 2025

Assistants ingénieurs

BAP EFGJ

Phase d'admissibilité

Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 11 membres (6 femmes et 5 hommes) affiliés aux BAP E (2), F (1), G (3), J (5).

Les candidats

123 candidats ont déposé une candidature pour 16 promotions possibles. Six postes affectés sont proposés. Quatre candidats ont déposé une double candidature (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 18 dossiers pour la BAP E (15%)
- 9 dossiers pour la BAP F (7%)
- 19 dossiers pour la BAP G dont 3 en poste affecté (16%)
- 77 dossiers pour la BAP J dont 6 en poste affecté (62%)

Parmi les candidats, 82 sont des femmes (67%) et 41 sont des hommes (33%) dont l'âge est compris entre 26 et 61 ans. L'âge moyen est de 49 ans.

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue le 10 septembre 2025 en visio-conférence. Le jury a retenu 46 dossiers pour la phase d'admission, soit 37% des dossiers déposés : 6 BAP E ; 3 BAP F ; 8 BAP G ; 29 BAP J ; 31 femmes (67%) et 15 hommes (33%).

Les critères retenus

Chaque dossier de candidature a été évalué selon les neuf critères suivants :

- La qualité du travail et la fiabilité des réalisations,
- Les qualités relationnelles et la communication,
- L'implication personnelle,
- La capacité de réflexion et de recul,
- L'implication dans les fonctions d'intérêt collectif ou transversales,
- Le degré d'initiative et de responsabilité,
- Les mobilités thématiques et/ou fonctionnelles,
- La formation continue entreprise,
- La communication, la pédagogie et la qualité rédactionnelle.

La notation

Les notes s'échelonnent de 12/20 à 17/20.

Les dossiers ayant obtenu une note inférieure à 13/20 correspondent à des missions et activités qui ne répondent pas suffisamment au niveau attendu d'un assistant ingénieur, ou pour lesquels le jury ne disposait pas d'éléments suffisants pour apprécier pleinement le degré de responsabilité et le positionnement du candidat. Dans certains cas, les prises de responsabilité sont apparues trop récentes, traduisant une capacité d'analyse et une prise de recul plus limitée que dans les autres candidatures.

Les dossiers notés entre 13 et 14/20 ont été jugés de qualité, mais partiellement en adéquation avec les attendus du corps des assistants ingénieurs. Le jury a relevé, selon les cas :

- Une maturité moindre dans les activités exercées par rapport aux dossiers les plus solides,
- Un manque de preuves concrètes pour appuyer les missions, responsabilités et projets décrits,
- Ou encore une prise de recul plus restreinte dans l'analyse des activités.

Ces dossiers présentent un potentiel réel mais nécessiteraient d'être retravaillés pour atteindre pleinement le niveau attendu.

Enfin, les dossiers ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 ont été déclarés admissibles à la phase d'admission du concours. Ces candidatures se distinguent par des missions et activités clairement identifiées comme relevant du niveau d'assistant ingénieur. Les notes de 15, 16 ou 17 reflètent des dossiers de très bonne qualité, dans lesquels le jury a reconnu une maturité affirmée, un positionnement clair et une mise en valeur convaincante des responsabilités exercées.

Commentaires et conseils aux candidats

Le jury rappelle que l'évaluation des dossiers repose sur la capacité des candidats à présenter de manière claire, argumentée et contextualisée leurs activités professionnelles, en lien avec le métier d'assistant ingénieur.

Mise en valeur de l'implication personnelle : le jury doit pouvoir distinguer la contribution propre du candidat dans ses missions. Il est donc essentiel de décrire ses actions spécifiques, les compétences et méthodes mobilisées, ainsi que le degré de responsabilité et d'autonomie exercé. L'usage du « je » et du « on » est recommandé pour éviter les ambiguïtés entre l'apport individuel et celui du collectif.

Analyse du métier du corps supérieur : les candidats sont invités à expliciter en quoi leurs missions, responsabilités et compétences relèvent du corps des assistants ingénieurs. L'argumentaire doit mettre en perspective les activités menées avec le référentiel du grade supérieur, en s'appuyant sur des exemples concrets et démonstratifs. Un bilan des principales activités et missions peut contribuer à cette mise en perspective en permettant au candidat de prendre du recul et d'enrichir son analyse, au-delà de la description des tâches réalisées.

Clarté, structure et précision des dossiers : la rédaction doit être claire, structurée et accessible à un jury composé de professionnels issus de domaines variés. L'explication des termes techniques ou acronymes est nécessaire. Le rapport d'activité doit détailler les missions, tandis que l'argumentaire doit offrir une analyse et un recul critique, sans redondance. Les organigrammes fournis doivent être lisibles, légendés et permettre de comprendre le positionnement et les interactions du candidat.

Capacité de réflexion et prise de recul : le jury valorise les dossiers qui démontrent une compréhension des finalités des réalisations, du rôle exercé au sein d'une équipe ou d'une unité, ainsi que des enjeux et perspectives des fonctions occupées. Une analyse personnelle et mature des activités est attendue.

Respect des consignes et équilibre du contenu : les candidats doivent se conformer aux recommandations du guide, produire un effort de synthèse tout en développant suffisamment l'argumentaire. Les exemples choisis doivent permettre au jury d'évaluer précisément le niveau d'initiative, l'ampleur de l'implication et la portée des responsabilités exercées.

En résumé, un dossier de qualité se caractérise par une rédaction claire et structurée, une valorisation explicite des responsabilités et réalisations personnelles, une mise en perspective des activités avec le métier d'assistant ingénieur, ainsi qu'une capacité de réflexion et de recul démontrant la maturité professionnelle du candidat.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier à l'issue de la procédure de concours d'un retour individualisé sur leur dossier.

La demande doit se faire **par mail exclusivement** auprès du président du jury M. Vincent TIFFON à : vincent.tiffon@inrae.fr

Un rendez-vous téléphonique ou une visio-conférence avec le président, entre le 12 et 29 novembre, sera proposé.